

# FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021 COMPTE RENDU

Date de la Convocation : 25 août 2021

---

**Présents :** Michel CAUSSE ; Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL ; Elian BOUZAT ; Jacky LACAN ; Claude BAUMES ; Sophie ESTEVENY ; Martine ALBUCHER ; Philippe ANTOINE ; Michel LAURENS ; Claudine GRIMAL ; Pierre GRIMAL ; Vincent NICOLEAU ; Aude JALADE ; Angélique MASSOL ; Fabienne VERGNES ; Jean-Michel RECOULES ; Josette VAYSSE.

**Mandats :** /

**Absents et excusés :** /

## ORDRE DU JOUR

---

*A la demande du Maire Michel CAUSSE, le conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Christian GEORGES, 1<sup>er</sup> Adjoint qui vient de nous quitter ce lundi 30 août 2021.*

### N° 2021 / 44 - BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2.

☞ Ajustement de crédits sur l'opération 500 « sécurisation agglomération » (RD 44).

**Monsieur le Maire rappelle** au Conseil municipal que le « budget Principal » 2021 a été voté le 29 mars 2021 sur des bases prévisionnelles.

A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Il informe également l'assemblée que des travaux de sécurisation sur l'avenue de Millau (entrée nord / direction Villefranche de Panat) nécessitent un ajustement de crédits sur l'opération n° 500 « Sécurisation agglomération ».

Dans ce cadre Monsieur le Maire propose d'effectuer la Décision Modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT			
sens	chapitre/opération	article	somme
dépense	020 dépenses imprévues		-10 000
Dépense	500 Sécurisation agglomération	2152 installations de voiries	10 000

**Vote : Pour : unanimité**

**Contre : /**

**Abstention : /**

### N° 2021 / 45 - BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3.

☞ Ajustement de crédits sur l'opération 432 « éclairage public » (rénovation de l'EP avenue d'Albi-avenue de Millau).

**Monsieur le Maire rappelle** au Conseil municipal que le « budget Principal » 2021 a été voté le 29 mars 2021 sur des bases prévisionnelles.

A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Il informe également l'assemblée que les facturations des travaux de rénovation de l'éclairage public sont désormais payées intégralement par les communes (auparavant la participation du SIEDA était déduite de la somme dû). La participation du SIEDA intervient après règlement de ces factures.



**N° 2021 / 48 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES.**

☞ Créances redevances VEOLIA.

**Monsieur le Maire présente** au Conseil Municipal les états de produits irrécouvrables des redevances établis par le Receveur Municipal.

Il précise à l'Assemblée que ces produits n'ont pas pu être recouverts par le Receveur Municipal pour différentes raisons et notamment pour poursuite sans effet.

Il demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la mise en non-valeur de ces créances soit un montant total admis en non-valeur de **247.78 €**.

Il rappelle qu'une somme de 1 186.05 € avait déjà fait l'objet d'une admission en non-valeur pour des redevances VEOLIA lors du conseil du 19/01/2021.

**Vote : Pour : 17**

**Contre : 1**

**Abstention : /**

**N° 2021 / 49 - VENTE D'UN LOT AU LOTISSEMENT COMMUNAL DE L'EUROPE.**

**Monsieur le Maire donne connaissance** au Conseil Municipal d'une demande émanant de Madame MAGAMADOVA Zoulfia, domiciliée 178 avenue de St. Exupéry. 31400 Toulouse, à l'effet d'acquérir le **lot n°06 (Section B n° 586)**, d'une contenance de 631 m<sup>2</sup>, sis au lotissement communal de l'Europe à REQUISTA.

Il rappelle au Conseil Municipal que le prix de vente a été fixé à 32 € le m<sup>2</sup> par délibération n°2021/20 du 29 mars 2021.

☞ Il demande en conséquence au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette vente.

**Vote : Pour : unanimité**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**QUESTIONS DIVERSES :**

❖ Point d'étapes sur les projets de la mandature.

- Dossier Bourg-Centre
- Dossier Petites Villes de demain

-